

Monsieur Henri DEMANGE
Président de la Commission du Débat Public
Espace Multiburo

31689 TOULOUSE CEDEX 6

LE PRÉSIDENT

Mont-de-Marsan, le 18 juillet 2005

Monsieur le Président,

La Chambre de commerce et d'industrie des Landes, réunie en Assemblée Générale le 5 juillet 2005, a voté deux motions: l'une dans le cadre du débat sur la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse, l'autre en faveur de la liaison autoroutière Langon-Mont-deMarsan-Pau et notamment d'un échangeur à Roquefort (40).

Nous vous adressons copie de ces textes qui ont été approuvés à l'unanimité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Philippe SIMON

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES

293 av. Maréchal-Foch
BP 137
40003 Mont de Marsan cedex
Tél. 0810 40 00 40
Fax. 05 58 06 18 33

Antenne de Dax :
1 rue Jules-Verne et
128 av. G. Clemenceau
40100 Dax
Tél. 0810 40 00 40
Fax. 05 58 74 63 44

Antenne de Biscarrosse :
Centre administratif
21 rue Edouard-Branly
40600 Biscarrosse
Tél. 05 58 82 70 66
Fax 05 58 82 70 78

Antenne de Labenne :
Résidence Thalassa
2 rue du Marais
40530 Labenne
Tél. 0810 40 00 40
Fax 05 59 45 66 28



Assemblée Générale du 5 juillet 2005

**Motion en faveur dans le cadre du Débat Public sur le projet de
Ligne ferroviaire à Grande Vitesse (L.G.V.) Bordeaux -Toulouse.**

L'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, réunie le 5 juillet 2005 sous la présidence de Philippe SIMON, adopte ... la motion suivante:

«La Chambre de commerce et d'industrie des Landes, dans l'attente de l'ouverture en 2006 du débat public sur la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Espagne, essentielle à la compétitivité et l'attractivité des territoires landais, souhaite mettre en évidence l'intérêt majeur du tracé « option-sud» du projet de ligne LGV Bordeaux-Toulouse.

Cette option présente en effet trois avantages capitaux :

- Offrir au Sud de Bordeaux, un tronçon commun avec le projet LGV Bordeaux/Espagne jusqu'à Captieux,*
- Etre moins contraignante pour l'environnement,*
- Avoir un coût d'investissement moindre que les deux autres options.*

Les Membres de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes souhaitent l'ouverture d'un large débat privilégiant l'aménagement de l'ensemble des territoires aquitains et réaffirme le caractère primordial de la réalisation, dans les meilleurs délais, d'une liaison ferroviaire à grande vitesse reliant Paris via Bordeaux à l'Espagne, par Mont-de-Marsan, Dax et le Pays Basque. »

Hossegor, le 5 juillet 2005



Assemblée Générale du 5 juillet 2005

**Motion en faveur de l'autoroute A 65 Langon-Pau
et de l'échangeur de Roquefort**

L'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, réunie le 5 juillet 2005 sous la présidence de Philippe SIMON, adopte ... une motion en faveur de l'autoroute A 65 et de l'échangeur de Roquefort.

«La réalisation de la liaison autoroutière A 65 «Langon-Mont-de-Marsan-Pau» est essentielle pour l'économie landaise, le désenclavement de l'Est du département et de son chef-lieu. Au-delà, cet axe favorisera les échanges économiques vers la péninsule ibérique, premier partenaire du commerce international des Landes, au travers d'une liaison à développer pour faciliter la traversée des Pyrénées, vers l'Aragon.

Les dirigeants d'entreprises commerciales, industrielles et de services, Membres de la CCI des Landes, réaffirment toute l'importance que revêt la réalisation dans les meilleurs délais de cette autoroute et considèrent le scénario de la concession totale du tracé (SI) comme le plus efficient.

En effet, ce scénario préconise le tracé le plus proche de Mont-de-Marsan, permet de réaliser entre 300 et 400 millions d'euros d'économie d'argent public et offre les meilleures garanties en terme de délai de réalisation, tout en améliorant la sécurité des personnes.

Les Membres de la CCI expriment solennellement la priorité à donner à la réalisation aux échangeurs du Caloy, à ceux d'Aire-sur-Adour (Nord et Sud) et à celui de Roquefort ainsi que la nécessité de rejoindre l'aéroport Pau-Pyrénées, dans de meilleurs délais.

En complément de la position exprimée le 25 mars 2005 et dans le prolongement, d'une part, d'une rencontre à la CCI d'une délégation de chefs d'entreprises du pays roquefortois le 23 juin dernier, et, d'autre part, de la mobilisation des collectivités locales et territoriales, les Membres de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes soulignent le caractère primordial de l'échangeur de Roquefort.

Du point de vue économique, la réalisation de l'échangeur de Roquefort offrira en effet de nouvelles perspectives de désenclavement au tissu d'entreprises industrielles et commerciales, riche de plus de 3 000 emplois, à proximité de cet accès.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, cet échangeur ouvrira de nouveaux horizons pour le Parc Naturel des Landes de Gascogne qui reçoit près de 100 000 visiteurs chaque année, facilitera les échanges quotidiens de près de 20 000 habitants ainsi que ceux du Département voisin du Gers. »

Hossegor, le 5 juillet 2005